# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°6 bis

1er Avril 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

70 F


SPECIAL ALPES MARITIMES et VAR

## LUTTE CONTRE LE DEPERISSEMENT DU PIN MARITIME

Suite aux deux derniers avis de traitement des 25 Février 1981 et 9 Mars 1981, la deuxième partie de la campagne annuelle de traitements contre la cochenille MATSUCOCCUS FEYTAUDI responsable du dépérissement du pin maritime peut commencer dès à présent sur le littoral, et elle devra se poursuivre progressivement dans les zones où l'évolution biologique du ravageur est plus tardive .

L'intervention chimique n'est efficace que sur les formes mobiles circulant sur les écorces, c'est-à-dire dans cette deuxième phase de la lutte, contre les larves .

Une longue pratique de la lutte contre le ravageur en cause a mis en évidence l'efficacité d'un insecticide : le DIETHION, employé à la concentration de 100 g de M.A./hl d'eau .Cette bouillie doit être pulvérisée avec une forte pression ainsi qu'avec un matériel parfaitement adapté afin de pouvoir mouiller abondamment les troncs des pins maritimes sur toute leur hauteur .

Les Groupements de Défense contre les ennemis des cultures et les Entreprises de traitements doivent impérativement respecter ces prescriptions tant en ce qui concerne le végétal - en l'occurrence le pin maritime -, l'époque d'intervention et ses limites, l'emploi du diéthion et la puissance nécessaire du matériel de pulvérisation .

Le coût du traitement, à faire préciser préalablement par le réalisateur, est à la charge des intéressés; il est variable en fonction de l'importance du lot d'arbres à traiter, de leur taille, des possibilités d'accès, etc ...

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Service de la Protection des Végétaux :

- à MARSEILLE : Inspection Régionale - 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE - Tél : (91) 37.24.13 .
- à HYERES : Service de la Protection des Végétaux, Quartier les Grès - BP 302 - 83406 HYERES - Tél : (94) 65.05.53 .
- à NICE : PAL 8, Service de la Protection des Végétaux Station Phytosanitaire MIN St-Augustin - 06042 NICE . Tél : (93) 83.17.97 .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

